



Comment mieux lutter contre les financements occultes
et simplifier les obligations des candidats et partis politiques ?

#3 Simplifier, clarifier, unifier

- 13** Intégrer le coût des bilans de mandat diffusés dans les six mois précédant une élection dans le compte de campagne
- 14** Clarifier le fonctionnement du rôle du mandataire du candidat au regard des frais de la campagne officielle (R. 39)
- 15** Unifier le régime de déclaration des mandataires auprès de la seule Commission

Interdire le financement public des bilans de mandat pour favoriser l'équité des candidats

Mener une réflexion sur l'intérêt de maintenir les frais de la campagne officielle en dehors du compte de campagne

Permettre aux partis politiques d'avoir un seul interlocuteur et simplifier la déclaration de fin de fonction des mandataires

- 16** Permettre à la Commission de prononcer le retrait de l'agrément du mandataire d'un parti
- 17** Clarifier le statut des partis de Nouvelle-Calédonie et interdire le financement par des personnes morales lors des consultations référendaires
- 18** Unifier les régimes de prise en charge des frais de déplacements des candidats d'outre-mer et des représentants des Français établis hors de France

Éviter que des associations de financement puissent continuer à exister alors que les partis qui les ont créés n'ont pas déposé de comptes depuis des années

Éviter les situations où des remboursements sont faits pour des campagnes dont l'origine des fonds n'est pas établie

S'inspirer du régime applicable aux frais de déplacement des parlementaires représentant les Français établis hors de France



Les régimes spécifiques en matière de financement des élections sont parfois sources de confusion pour les candidats et pourraient être simplifiés et unifiés sur un socle de principes communs.

